

**CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES D'ADMISSION AU CORPS DES  
SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE**

**ÉPREUVES DE CONNAISSANCES  
PROFESSIONNELLES**

**(Durée : 03 heures – coefficient : 5 – note éliminatoire < 6/20)**

**Extrait de l'arrêté du 27 avril 2011 modifié**

**Annexe II – I – 1.1.**

**Cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense. Les questions portent sur le programme défini au paragraphe IV de la présente annexe.**

**Il est attendu des candidats qu'ils aient une bonne connaissance des textes qui régissent le travail des agents de police judiciaire adjoints (APJA) de la gendarmerie et de leur environnement professionnel.**

**Cette épreuve a également pour objectif d'évaluer l'expression écrite du candidat. Les réponses aux questions devront être organisées (introduction-argumentation-conclusion). Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française.**

**L'ensemble des questions doit être traité par les candidats.**

**Il est attendu des candidats un développement de 20 à 30 lignes par question.**

**Question 1 :**

***L'APJA dans le domaine des techniques de l'intervention professionnelle.***

Après avoir énuméré et donné le cadre légal des différents faits justificatifs, vous exposerez les conditions relatives à celui lié au terrorisme ?

**Question 2 :**

***L'APJA dans le domaine de la police judiciaire.***

En cas de crime ou délit flagrant, la réception et la transmission de l'alerte sont primordiales. Quelle est la suite logique de questions que l'agent réceptionniste doit maîtriser ? Quels sont les caractères et modes de transmission de l'alerte ?

**Question 3 :**

***L'APJA dans le domaine de la police de la circulation.***

Après avoir rappelé la législation en vigueur concernant l'alcool au volant, vous expliquerez les conditions de la vérification de l'alcoolémie et la procédure liée à l'utilisation de l'éthylomètre.

**Question 4 :**

***Les techniques d'accueil et de communication.***

L'accueil d'une victime à la brigade est une mission prioritaire de la gendarmerie. Après avoir rappelé les différentes phases de l'accueil physique, vous définirez l'attitude à adopter par le chargé d'accueil face à une victime en état de stress.

CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES D'ADMISSION AU CORPS DES  
SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE

**ÉPREUVES DE CONNAISSANCES  
PROFESSIONNELLES**

(Durée : 03 heures – coefficient : 5 – note éliminatoire < 6/20)

Extrait de l'arrêté du 27 avril 2011 modifié

**Annexe II – I – 1.1.**

Cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense. Les questions portent sur le programme défini au paragraphe IV de la présente annexe.

Il est attendu des candidats qu'ils aient une bonne connaissance des textes qui régissent le travail des agents de police judiciaire adjoints (APJA) de la gendarmerie et de leur environnement professionnel.

Cette épreuve a également pour objectif d'évaluer l'expression écrite du candidat. Les réponses aux questions devront être organisées (introduction-argumentation-conclusion). Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française.

L'ensemble des questions doit être traité par les candidats.

**Il est attendu des candidats un développement de 20 à 30 lignes par question.**

**Question 1:**

***L'APJA dans le domaine des techniques de l'intervention professionnelle.***

Après avoir défini la notion « d'abordage d'un véhicule », vous exposerez, d'une part la technique qui s'applique à deux militaires, et d'autre part les différents codes d'alerte (codes couleur) qui doivent être employés en fonction de la menace.

**Question 2:**

***L'APJA dans le domaine de la police judiciaire.***

Après avoir énuméré et détaillé les questions que vous devez poser à une personne vous informant d'un crime, vous expliquerez les différentes prises de vues photographiques que vous pouvez être amené à réaliser sur les lieux de cette scène.

**Question 3:**

***L'APJA dans le domaine de la police de la circulation.***

La lutte contre l'insécurité routière est une mission permanente et essentielle de la gendarmerie. Selon vous quels sont les facteurs principaux de l'insécurité routière ? Quelles sont les unités de la gendarmerie qui concourent à cette lutte et quel est leur cadre d'action ?

**Question 4 :**

***L'APJA militaire de la gendarmerie.***

Après avoir rappelé les obligations et devoirs liés au port de l'uniforme, vous préciserez le principe du salut militaire.

CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES D'ADMISSION AU CORPS DES  
SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE

**ÉPREUVES DE CONNAISSANCES  
PROFESSIONNELLES**

(Durée : 03 heures – coefficient : 5 – note éliminatoire < 6/20)

Extrait de l'arrêté du 27 avril 2011 modifié

**Annexe II – I – 1.1.**

Cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense. Les questions portent sur le programme défini au paragraphe IV de la présente annexe.

Il est attendu des candidats qu'ils aient une bonne connaissance des textes qui régissent le travail des agents de police judiciaire adjoints (APJA) de la gendarmerie et de leur environnement professionnel.

Cette épreuve a également pour objectif d'évaluer l'expression écrite du candidat. Les réponses aux questions devront être organisées (introduction-argumentation-conclusion). Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française.

L'ensemble des questions doit être traité par les candidats.

**Il est attendu des candidats un développement de 20 à 30 lignes par question.**

**QUESTION N° 1 :**

**Les techniques de l'intervention professionnelle – *Les actes élémentaires du militaire de la Gendarmerie – Progresser en sécurité.***

Après avoir énuméré les quatre actes fondamentaux de la tactique d'intervention, vous citerez et expliquerez les différentes techniques de progression que vous connaissez.

**QUESTION N° 2 :**

**L'APJA dans le domaine de la police judiciaire – *notion générale de droit pénale et de procédure pénale – compétence des APJA.***

Après avoir rappelé les différentes catégories de personnels pouvant exercer les fonctions d'agent de police judiciaire adjoint, vous préciserez quelles sont les missions d'un APJA.

**QUESTION N° 3 :**

**Techniques d'accueil et de communication – *l'accueil d'un usager ou d'une victime – fondamentaux d'accueil, situation d'accueil, gestion de stress.***

Après avoir énuméré les cinq phases de la logique d'accueil à la brigade, vous citerez et expliquerez les objectifs de la charte d'accueil et d'assistance aux victimes.

**QUESTION N° 4 :**

**L'APJA dans le domaine de la police de la circulation – *contrôle d'un véhicule – pièces afférentes à la conduite d'un véhicule, équipement, signalisation.***

Après avoir énuméré les documents et équipements obligatoires afférents à la conduite et à la mise en circulation d'un véhicule, vous préciserez les points de contrôle du certificat d'immatriculation.

CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES D'ADMISSION AU CORPS DES  
SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE

**ÉPREUVES DE CONNAISSANCES  
PROFESSIONNELLES**

(Durée : 03 heures – coefficient : 5 – note éliminatoire < 6/20)

Extrait de l'arrêté du 27 avril 2011 modifié

**Annexe II – I – 1.1.**

Cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense. Les questions portent sur le programme défini au paragraphe IV de la présente annexe.

Il est attendu des candidats qu'ils aient une bonne connaissance des textes qui régissent le travail des agents de police judiciaire adjoints (APJA) de la gendarmerie et de leur environnement professionnel.

Cette épreuve a également pour objectif d'évaluer l'expression écrite du candidat. Les réponses aux questions devront être organisées (introduction-argumentation-conclusion). Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française.

**L'ensemble des questions doit être traité par les candidats.**

**Il est attendu des candidats un développement de 20 à 30 lignes par question.**

## SUJET N°2

### Question 1 :

**L'APJA dans le domaine de la police de la circulation – les postes de régulation, de surveillance et de contrôle – place et rôle de l'APJA dans ces dispositifs.**

*Expliquez la place et le rôle de l'APJA en précisant les dispositions communes et les spécificités à chacun des types de postes (régulation, surveillance, contrôle).*

### Question 2:

**L'APJA «Militaire de la gendarmerie» - La déontologie militaire - respect du secret professionnel et du devoir de réserve.**

Le Code de la Défense dispose en son article L.4121-1 que « les militaires jouissent de tous les droits et libertés reconnus aux citoyens. Toutefois, l'exercice de certains d'entre eux est soit interdit, soit restreint [...] »

*Après avoir défini le champ d'application du secret professionnel et du devoir de réserve, vous en déduirez et présenterez les obligations qui en découlent pour les militaires ainsi que les conséquences en cas de non respect de celles-ci.*

### Question 3:

**L'APJA dans le domaine de la police judiciaire – Transport sur les lieux d'une probable scène de crime – la préservation des traces et indices.**

*Après avoir rappelé la finalité de la préservation des traces et indices, vous expliquerez les modalités pratiques des constatations et des saisies par les enquêteurs de la gendarmerie qui se transportent sur les lieux d'une probable scène de crime.*

### Question 4:

**L'APJA « Militaire de la gendarmerie » – L'éthique militaire – comportement dans la vie privée.**

Vous développerez l'attitude et le comportement que doit adopter un gendarme :

- 1 – Vis-à-vis de la collectivité dans laquelle il évolue
- 2 – Vis-à-vis de lui-même
- 3 – Vis-à-vis de ses concitoyens.